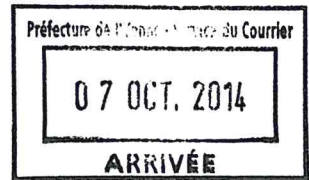


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 septembre 2014	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2014	communautaires
		En exercice: 51
		Présents : 44
		Votants : 49

Séance du 29 septembre 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt neuf deux mille quatorze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Gérard VERGNAUD (*arrivé à 19 h 10*), M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Bernard MORAIN, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (*arrivé à 19 h 30*), M. Bruno JAN, Mme Monique GILLEQUIN

ETAIENT ABSENTS

M. Michel DEFRANCE, procuration à M. Laurent RIOTTE,
Mme Frédérique COLAS procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,
M. Benoît HERR, procuration à Mme Christine DEVILLECHABROLLE,
Mme Monique MERCIER, suppléée par Mme Monique GILLEQUIN,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Patrice CHASSERY.
M. Daniel FROTTIER (a quitté la séance à 19 h 40 pour raison de santé à son domicile)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Dissolution du budget annexe UR 18 et intégration vers le budget principal

OBJET : Dissolution du budget annexe UR 18 et intégration vers le budget principal

Vu la délibération n° 21 en date du 30 juin 2008, relative à la création d'un budget annexe intitulé « UR18 » : Usine Relais 18,

Considérant que les activités proposées étaient de plein droit assujetties à la TVA,

Considérant qu'à ce jour ce budget n'a plus d'intérêt à être utilisé,

Considérant que seul l'emprunt contracté à l'époque continue à être remboursé,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des maires, réunis le 11 septembre 2014,

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **prononce** la dissolution de ce budget annexe et son intégration dans le budget principal de la Communauté de Communes du Jovinien,
- **autorise** Madame la Trésorière Principale à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la Communauté de Communes du Jovinien,
- **avise** le service des impôts en charge du dossier de la TVA.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 07/10/2014
date de publication : 07/10/2014

